

DES TRAVAILLEURS À PART ENTIÈRE !



Agnès Maltais
(Courtoisie)

Le Quotidien
Mme Agnès Maltais

Ministre du Travail du Québec

Parce que « Karla » a 17 ans. Parce qu'elle n'a pas toutes les armes pour argumenter, lancer son tablier et se défendre. Parce qu'elle doit se taire et travailler 30 heures les samedis et dimanches. Pour toutes ces raisons, son employeur lui donne des ordres comme s'il discutait avec un poisson pourri. Du « grouille-toi » au « la ferme », en passant par « t'es nouille, ma belle », sa patronne intransigeante ne se lasse pas de la harceler et de lui faire descendre son estime de soi dans les bottines.

Ainsi, une question se pose. Un organisme devrait-il exister pour obliger les employeurs du Québec à respecter ces jeunes travailleurs ? Oui ! Il est

temps que de telles instances soient créées. Pour appuyer mon inébranlable point de vue, deux aspects me semblent importants. Attablée dans un restaurant, faisant mine de lire un journal, je l'ai entendue de mes propres oreilles. La gérante a décoché cette boutade au jeune homme qui s'activait avec un balai. « Change le sac de poubelle, ti-cul ! » Le ti-cul en question a immédiatement rougi devant les nombreux clients estomaqués et s'est exécuté avec toute la honte du monde dans le coeur. Pourquoi ces gens sont-ils aussi abjects avec les jeunes ? Selon vous, madame la ministre, pourquoi plusieurs élèves de 5e secondaire se plaignent ? Ils en inventent ?

Sur 110 élèves (que j'ai) interrogés, 62 travaillent et de ces 60 jeunes, plus de 40 auraient au moins une plainte à formuler quant à leurs conditions de travail ! Il faudrait enquêter ! Que se passe-t-il ?

Les employeurs n'ont-ils pas conscience du mauvais départ qu'ils font subir à ces travailleurs qui s'envolent vers leur vie adulte ? Et qu'en est-il des traumatismes que plusieurs employeurs peuvent causer ? Que se passe-t-il dans l'esprit d'une jeune personne qui cumule les humiliations ? Selon moi, le respect devrait être essentiel, voire obligatoire, dans tous les milieux de travail.

Sur le site de la Commission des normes du travail, seuls quatre points sont précisés quant aux jeunes. Aucun ne traite du nombre d'heures consécutives et du fait qu'il ne faudrait pas dépasser 15 heures par semaine pour les étudiants du secondaire. Aucun aspect ne traite, non plus, du respect et de l'importance de payer les jeunes au même titre que les autres travailleurs de l'établissement. On ne fait pas mention du fait qu'il est interdit d'engager des jeunes pour des dits « training ».

À titre d'exemple, un propriétaire d'établissement hôtelier a engagé trois de mes élèves pour faire du ménage dans les chambres. Il leur demandait un entraînement de trois jours pour leur annoncer, à la fin du « contrat », qu'elles ne faisaient malheureusement pas l'affaire. En tout, pour ces trois jeunes filles, c'est 45 heures non payées. Scandaleux ! Et ces demoiselles repartaient chez elle, la larme à l'oeil, avec la certitude qu'elles n'étaient bonnes à rien. Et que dire de ce restaurateur qui paie ses jeunes jusqu'à 3 h du matin, même si les employés terminent de nettoyer à 5 h ? Les exemples honteux sont nombreux. Il faut des lois, Mme la ministre. Des lois sévères pour régler ce problème insidieux.

Chantale Potvin, auteure et enseignante